



## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2019

Le Conseil Municipal du 28 novembre a permis de mettre un point final à l'opération de numérotation et dénomination des habitations. Des ajustements budgétaires vont permettre l'acquisition de matériels et la réalisation de chantiers routiers. Des manifestations culturelles d'envergures sont annoncées pour 2020.



1ère cérémonie de remise de plaque de numéro des habitations sur le secteur de Puymorel à Saint-Pantaléon-de-Larche

### Dénomination et numérotation : délibération finale

Depuis plusieurs années, un travail d'envergure a été lancé pour dénommer et numéroter toutes les habitations de la commune. Les élus viennent d'adopter la délibération finale qui parachève ce travail. Martine Jugie en charge de ce dossier a particulièrement remercié ses collègues et les services pour leur mobilisation. Les propositions de dénomination ont fait l'objet de concertation lors des réunions de quartier. Les secteurs périphériques principaux bénéficiaires de cette action vont ainsi bénéficier pour chaque maison d'un codage baptisé Hexacles. Ce code est indispensable pour la demande de raccordement Internet et en particulier pour le déploiement de la fibre. La commune fait partie des premiers bénéficiaires de l'opération du Département. En effet, les travaux d'installation des armoires de répartition devraient être mis en œuvre en janvier. Martine Jugie a bien précisé que cette délibération n'était pas une fin en soi et que le travail allait se poursuivre pour chaque maison créée.

### Affaires budgétaires

#### Goudronnage Avenue J.B Galandy

Différentes opérations financières ont été adoptées. Elles vont permettre de débloquer les fonds nécessaires à la réfection totale de la section comprise au niveau de l'avenue Galandy, entre la rue de la Fontaine et la rue Renoir. Ce secteur est particulièrement dégradé du fait de nombreuses vagues de travaux comme l'enfouissement de l'éclairage public, en tant qu'accès pour le chantier de rénovation et de développement du réseau d'assainissement et l'opération communale de sécurité sur la rue de la Fontaine. Les services techniques proposent un reprofilage complet et la pose d'enrobé.

### Liaison piétonne

Suite à l'acquisition immobilière en centre bourg et à la rénovation du bâtiment Ceyrac, une liaison piétonne va être aménagée depuis le bâtiment Ceyrac et en particulier depuis le square Georges Lacombe, jusqu'au secteur du bassin de la Z.A.C du centre-bourg. Les élus ont débloqué les fonds nécessaires à cet aménagement. La liaison piétonne devra se poursuivre à travers l'ancienne propriété Teyssandier. Les solutions techniques et financières sont en cours d'élaboration.

### Matériels

Les services techniques et plus particulièrement la cellule bâtiments devrait être dotée d'un nouveau véhicule. L'actuel avoisine les 20 ans, son kilométrage et les réparations à envisager imposent un renouvellement. Le Maire a décrit les cinq offres reçues. Les remises accordées par les constructeurs en fin d'année sont substantielles et devraient permettre de s'équiper à bon compte d'un fourgon de grand volume.

### Tarifs communaux sans augmentation

Les élus ont également approuvé l'inscription en investissement d'opérations réalisées par les services techniques en régie. Ces décisions permettent à la commune de récupérer la TVA afférentes à ces affaires. Sont concernées, les opérations relatives à l'aménagement du jardin des roses, l'extension de l'aire de pique-nique au Parc de Lestrade et des travaux routiers.

Les élus ont reconduit l'ensemble des tarifs communaux liés à l'occupation des salles municipales, du domaine public et à la fréquence de la médiathèque, sans augmentation tarifaire.

### Affaires scolaires

Au titre des affaires scolaires, les élus ont voté les participations croisées à verser aux communes de Malemort et Brive pour les élèves saint-pantaléonnais fréquentant leurs écoles et inversement.

Michel Cendra-Terrassa, adjoint aux affaires scolaires qui présente ce dossier a noté que ces échanges de prestations génèrent beaucoup de travail pour pas grand-chose.

### Hameau Lachaize à Bernou

Le conseil municipal a validé les termes de la convention de transfert des espaces publics du futur lotissement « Le hameau Lachaize » à Bernou. Alain Lapacherie a retracé la genèse de ce projet qui est déjà ancien. Le site et le permis d'aménager ont été repris par des professionnels qui ont démarré l'opération et la commercialisation. Cette dernière semble placée sous de bons auspices puisqu'une dizaine de lots seraient déjà réservés.

La limite du domaine public autoroutier et communal va être déplacée de 169 m<sup>2</sup> au niveau de l'entrée technique de l'aire de service de l'A89, ceci afin de permettre la réalisation d'une voie privée pour desservir des bâtiments professionnels, situés un peu plus haut au niveau des « Madeleines ».

### Action en justice

La commune va une nouvelle fois ester en justice et a désigné pour cela Maître Dias. Il s'agit d'un double recours au tribunal administratif pour une demande de permis de construire, classée sans suite, sur le site de Brive-Laroche. Les pièces complémentaires demandées au permis de construire n'ont pas été fournies dans les délais. Le deuxième recours concerne une demande de division foncière sur le même site où le classement sans suite a été motivé par le fait que la demande relève de la compétence de l'aménageur de la zone de Brive-Laroche.

Le maire a précisé que ces recours étaient intentés, non par les demandeurs du permis de construire mais par les propriétaires du sol.

### **Médailles communales**

Le conseil municipal a délibéré pour attribuer les trois premières médailles communales suite à la création de ce dispositif l'année dernière. Le conseil municipal a donc choisi d'honorer la Corderie Palus, parrainée par Anne-Marie Oumedjkane et Michel Cendra-Terrassa, compte tenu de son impact économique, historique et patrimonial. Une deuxième médaille a été votée pour Franck Holler, animateur et président du club d'échecs, arbitre international. L'activité de Franck Holler en lien direct avec la jeunesse a été relevée par Dominique Paroutot et Olivier Boudy. Enfin, la municipalité a fait le choix d'honorer les familles, c'est donc dans ce cadre-là que le maire Alain Lapacherie a proposé d'attribuer une médaille aux époux Puydebois pour leurs 67 ans de mariage.

### **Transports en commun**

Nathalie El Kejjaou et Martine Jugie ont présenté les résultats de l'enquête effectuée auprès des riverains des Picadis sur le thème du transport collectif. 50 retours ont été comptabilisés, 70% des demandes sont centrées sur un accès aux commerces de la zone ouest de Brive, ensuite les demandes portent sur le scolaire et le professionnel.

Dominique Borderolle, 1<sup>ère</sup> adjointe et conseillère communautaire va faire remonter cette étude auprès des services compétents de l'agglo de Brive afin que cette demande de desserte soit étudiée. Elle a redit sa détermination, qui a permis l'intégration de la commune dans la ligne 4 ou bien encore le développement de nouveaux arrêts. La ligne régulière de Saint-Pantaléon-de-Larche totalise de janvier à octobre 2019 près de 23 000 voyageurs, un tiers des montées se font sur Lestrade. Dominique Borderolle a regretté que le transport à la demande mis en place sur les secteurs ruraux ne rencontre pas son public.

### **Evènements culturels**

L'année 2020 devrait être une année riche en évènements culturels. Le maire a évoqué deux projets en cours de réflexion :

- accueil sur deux jours à Saint-Pantaléon-de-Larche du festival d'humour « Les Caussinades », qui sera un temps nouveau d'animation sur la commune.
- accueil courant mai 2020 d'un pianiste international de jazz qui pourrait donner une représentation exceptionnelle à Saint-Pantaléon-de-Larche, projet porté par l'association Méli-Mélo.

### **Divers**

Le conseil municipal a également validé une nouvelle modification de statuts du S.I.A.V et le tableau des emplois du personnel.